

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale dénonce la volonté du CRTC de revoir les exigences relatives à la radiodiffusion de musique de langue française au Québec;

QU'elle réitère l'importance de maintenir les quotas de musique en français sur les ondes radiophoniques du Québec à leur niveau actuel;

QU'elle réaffirme le rôle essentiel joué par les radios pour l'accès, le rayonnement et l'essor de la musique produite par les artistes et artisans du milieu au Québec.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 29 SEPTEMBRE 2015.

Québec, ce trentième jour d'octobre 2015




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale